



Les trajets domicile-université passés à la loupe grâce à une enquête de l'Université de Lille

Ce 9 novembre 2023, l'Université de Lille et sa Direction du Développement Durable et Responsabilité Sociale ont publié les résultats de leur enquête sur les pratiques des étudiant-es et personnels en matière de déplacements domicile-université.

La mobilité, une problématique commune en France

Selon le Commissariat général au développement durable, le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. En effet, avec 126 millions de tonnes « équivalent CO₂ » (Mt CO₂ eq) par an, il est à l'origine de 30% des émissions de GES.

A l'origine de ces chiffres, **74 % des actifs-ves du territoire métropolitain qui empruntent encore leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail**. Le transport est un des seuls secteurs dont les émissions augmentent sur la période post-covid, notamment du fait des déplacements domicile-travail. De fait, hors Ile-de-France, **les trajets domicile-travail correspondent à 41 % des distances parcourues** pour l'ensemble des déplacements quotidiens des actifs-ves en emploi.

A l'échelle des Hauts-de-France, ces chiffres restent importants :

- **1,8 million de tonnes de CO₂ eq ont été émises par les 2 116 000 actifs-ves** résidant dans la région et effectuant moins de 100 km pour rejoindre leur lieu de travail (soit 93 % de la population active)
- **Un-e actif-ve de la région émet en moyenne 833 kg de CO₂ eq** (7 % de plus que la moyenne des

actifs-ves de province), soit « 42 % de l'objectif de deux tonnes de CO₂ par an et par habitant à l'horizon 2050, fixé en 2015 dans les accords de Paris », avec notamment « un-e actif-ve sur dix qui dépasse ce quota pour ses seules navettes domicile-travail »

- **Les actifs-ves des Hauts-de-France sont néanmoins les moins émetteurs-trices de province** (124 g/km contre 131 g/km), en partie du fait d'un important maillage ferroviaire facilitant le recours aux transports en commun.

La voiture reste ancrée dans nos habitudes de déplacement malgré ses multiples effets négatifs : santé, risque d'accidents, budget, infrastructures et conséquences sur les sols, raréfaction des ressources.

18 sites questionnés par l'enquête

Enfin, à l'échelle de l'Université de Lille, une enquête a été réalisée par la direction Développement durable et responsabilité sociale, en fin d'année 2022. Personnels et étudiant-es ont été interrogés sur les 18 sites de l'université.

↘ Taux de retour : 11,9 % soit 9 584 réponses -> près de 10 % des étudiant-es et 35 % des personnels.

Elle permet de confirmer les chiffres régionaux et nationaux :

- **23 149 tonnes par an : estimation du volume de GES** (en équivalent CO₂) émis par les trajets domicile - Université de nos étudiant-es et personnels
- **La voiture représente 61 % de ces 23 149 tonnes** et reste le premier mode de transport chez les personnels.

Contact presse

Inès Mortimer
Chargée des relations presse
Université de Lille
06 34 60 15 57
relationspresse@univ-lille.fr

L'enquête mobilité, première étape du Plan de Mobilité

L'enquête mobilité a pour objectif d'identifier les pratiques et d'établir un diagnostic des déplacements domicile-université, en préalable au Plan de mobilité. L'outil du plan de mobilité (PDM) a été introduit par la loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM), avec pour objectif de tendre vers des transports plus accessibles, plus propres et moins coûteux. Pour ce faire, elle se base sur 3 grands axes que sont les transports du quotidien, le déploiement des alternatives à la voiture individuelle et leurs incitations (le forfait mobilité durable...) et des mobilités décarbonées avec pour objectif une diminution de 37 % des émissions d'ici à 2030 et une neutralité carbone en 2050.

Le Plan de Mobilité, qui relève d'une obligation réglementaire, s'inscrit dans la logique du plan de transition écologique 2023-2033 voté en juin dernier par l'Université de Lille. Pour réduire son impact carbone, l'université a identifié cinq champs d'action : recherche, formation, immobilier, mobilité et numérique responsable. Le sujet de la mobilité est primordial car les déplacements domicile-travail représentent 47 % des émissions GES de l'université. Il est donc nécessaire de réduire l'utilisation de la voiture pour ces trajets, notamment pour les 46 % de répondant-es vivant à moins de 10 km de leur campus. Plusieurs pistes sont envisagées : facilitation du covoiturage, déploiement de garages à vélos ou trottinettes sur les campus universitaires, optimisation des emplois du temps des étudiant-es, télétravail...

Ce diagnostic des déplacements domicile – université constitue le préalable indispensable à la mise en place d'un plan de mobilité. L'élaboration de ce dernier est prévue courant 2024, et l'université réitérera cette enquête de façon régulière afin de réévaluer le plan de mobilité. L'objectif est avant tout d'améliorer la qualité de vie au travail via une meilleure accessibilité, mais aussi de diminuer les coûts liés aux transports.

Des actions concrètes pour compléter l'enquête

La publication de ce rapport est une première étape pour recueillir les attentes et idées des personnels et étudiant-es, ou encore pour adapter les actions déjà mises en oeuvre avec les partenaires sur le terrain :

Démarche cyclable avec la MEL :

Dans le cadre de la convention MEL-Université, un axe de travail sur la mobilité a été identifié. L'idée est d'éditer des cartes de cyclabilité à partir des trajets cyclables identifiés (Lille<>Moulins<>CHU, Lille-siège<>campus CS, campus CS<>campus PdB,..).

Les divers dispositifs d'accompagnement :

- Les aides à l'achat : sur présentation d'une facture nominative, il est possible pour les étudiant-es d'avoir une aide à l'achat pouvant aller jusqu'à 50 euros en fonction du prix d'achat du vélo ;
- Distribution d'un kit de sécurité comprenant un casque, un antivol U, un gilet et un système d'éclairage ;
- Le prêt de vélos : les étudiant-es peuvent contracter le prêt d'un vélo pour l'année universitaire en cours (caution de 60 euros)
- La maison du vélo (campus Cité Scientifique) propose un service d'aide à l'auto-réparation (en convention avec les Jantes du Nord) afin d'autonomiser étudiant-es comme personnels dans l'entretien et la réparation de leurs vélos.
- Le forfait mobilité durable : les personnels se déplaçant en vélo ou qui covoiturent peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais liés au trajet domicile-travail pour un montant maximal de 200 euros.

Pourquoi un plan de mobilité ?

- Obligation réglementaire pour les établissements de plus de 100 salariés sur un même site
- Ce plan s'inscrit dans le plan de transition écologique voté par l'Université en juin 2023
- Pour co-construire avec les partenaires (MEL, Ville) des actions en matière d'aménagement, d'infrastructures, de sécurité, de services...
- Un plan qui vise à favoriser l'usage des mobilités douces et réduire l'empreinte carbone de l'Université, 1er poste pour les gaz à effet de serre (47 % des émissions dues aux déplacements / BEGES 2020)

—
En savoir plus :

↳ [Consulter le panorama général et les focus par campus](#)

Contact presse

Inès Mortimer

Chargée des relations presse

Université de Lille

06 34 60 15 57

relationspresse@univ-lille.fr